

Fiche d'information
ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE 2026-2027

**AIDE ACADÉMIQUE EN FAVEUR DES STAGIAIRES PRIMO-ARRIVANTS
DE RÉGIONS REÇUS À UN CONCOURS EXTERNE HORS IDF**

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST FIXE AU 31 OCTOBRE 2026.
LA PRESTATION EST PAYÉE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES.

A QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?

Les demandes sont à faire uniquement sur la plateforme Colibris – Rubrique Prestations sociales.

<https://demarches-versailles.colibris.education.gouv.fr/sapap-demande-d-aide/>

Demande de renseignement : ce.actionsociale@ac-versailles.fr

Bénéficiaires :

Personnels stagiaires reçus à un concours externe et ayant été boursier sur critères sociaux l'année précédant le concours.

Conditions d'attribution :

Prestations destinées aux agents stagiaires admis à un concours externe (hors Île-de-France.), nommés sur un premier poste dans l'académie de Versailles et venant d'une région située hors Île-de-France. Elle n'est pas conditionnée à un indice ou un plafond de ressources.

Pour les enseignants et les personnels de catégorie A : avoir eu la qualité d'étudiant en 2025-2026 et avoir bénéficié la même année d'une **bourse d'étudiant sur critères sociaux**.

⚠ Les bourses d'études sans critères sociaux ainsi que celles accordées dans le cadre d'un cursus spécifique tel que l'agrégation, ne sont pas retenues.

Montant versé :

- **700 euros** pour les stagiaires enseignants et administratifs de catégorie A,
- **800 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie B,
- **900 euros** pour les stagiaires administratifs de catégorie C,

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

EN PDF - UN SEUL DOCUMENT PAR PIÈCE

Colibris vous fournira les références d'une application de scan gratuite pour votre smartphone

- ☐ Copie de la carte d'identité du demandeur
- ☐ Arrêté d'affectation (ou toute pièce indiquant l'affectation de l'intéressé) à la rentrée scolaire 2026-2027 en qualité de stagiaire
- ☐ Document attestant de votre réussite à un concours externe
- ☐ Si vous êtes enseignant ou personnel administratif de catégorie A, document justifiant de votre qualité d'étudiant en 2025-2026
- ☐ Si vous êtes enseignant ou personnel administratif de catégorie A, pièce administrative attestant du versement d'une bourse sur critères sociaux en 2025-2026
- ☐ Justificatif de votre situation familiale (livret de famille tenu à jour, copie du PACS...)
- ☐ Pièce justificative attestant de votre domiciliation en région hors IDF avant le 1^{er} septembre 2026
- ☐ Relevé d'identité bancaire format A4 (non raturé) du compte figurant sur le bulletin de salaire

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA DECLARE IRRECEVABLE. AUCUN NOUVEAU DÉPÔT NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉ AU TITRE DE LA MÊME DEMANDE.